

EXEMPLE 002 - MODE OPERATOIRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION « SANITAIRES ET UNITES MOBILES – DLR » POUR LE « NETTOYAGE FIN » D'UNE UNITE MOBILE DE DECONTAMINATION (UMD) RESTITUEE EN FIN DE LOCATION

Il est rappelé que le mode opératoire établi au sens de la réglementation doit être rédigé par l'entreprise en charge du nettoyage. Le document ci-après est à considérer comme un canevas qui doit être adapté par l'encadrant technique de l'entreprise.

Conditions contractuelles préalables :

Au préalable, le locataire de l'Unité Mobile de Décontamination (UMD) a procédé à l'évacuation des consommables et des déchets (poubelles, filtres eau et air), vidé les vestiaires, vidangé le circuit d'eau et nettoyé l'UMD (pas de salissures visibles).

Description des travaux :

Au retour des UMD suite à leur location, procéder à la vérification du respect des conditions contractuelles puis effectuer le nettoyage fin avant leur relocation, en fournissant une attestation de nettoyage.

Environnement du travail :

Le loueur isole l'UMD afin de procéder au nettoyage complet par du personnel formé en sous-section 4 (interne ou en sous-traitance). L'UMD est raccordée aux réseaux (électrique, arrivée et évacuation de l'eau). La machinerie est mise en route (pompe/surpresseur/production d'eau chaude).

Processus :

Matériau amianté : poussières résiduelles

Technique : nettoyage manuel à sec et à l'humide

Moyen de protection collective : aspiration avec aspirateur THE, utilisation de lingettes et éponges humides

Niveau d'empoussièrement :

Les prélèvements libératoires mis en œuvre depuis 2012 n'ont jamais révélé de présence de fibres d'amiante (prélèvements effectués sur 24h avec une sensibilité analytique de 0,3). Lors de la première mise en œuvre du processus, une stratégie d'échantillonnage sera établie avec un laboratoire accrédité par le Cofrac en ce qui concerne le prélèvement sur opérateur. Niveau attendu : Niveau 1 (C < 100 f/L).

Le niveau d'empoussièrement sera mesuré sur opérateur au moins une fois par an.

Mode opératoire d'intervention :

1) Préparation

- **Zone d'intervention** : A compléter (expliquer où et comment est placée l'UMD pour procéder à son nettoyage fin (atelier / zone extérieure – balisage – zone réservée aux personnes autorisées, bâtiment sous dépression, etc...))
- **MPC** : Préciser le matériel mis à disposition (par exemple arrosage possible sur des surfaces extérieures équipées de cuves de rétention d'eau)
- **Descriptif des EPI et des matériels nécessaires** :
- Aspirateur à très haute efficacité (celui dédié aux interventions de nettoyage fin, ne pas utiliser celui de l'UMD)
- Pulvérisateur manuel avec eau savonneuse
- Seau plastique, éponge et chiffon
- Sacs à déchets étiquetés amiante + sacs neutres + GRV (big bag) siglé « amiante »
- Ruban adhésif
- Combinaison de type 5 aux coutures recouvertes de bande thermocollée (voir ED 6247 <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206247>)
- Surbottes à usage unique et anti-dérapantes
- Gants étanches
- Demi-masque réutilisable équipé de filtre ou de cartouche P3 ou, en cas de salissure anormale, demi-masque à ventilation assistée TM2P ou masque complet à ventilation assistée TM3P (Nota 1 : les appareils de protection respiratoire à ventilation assistée facilitent la ventilation respiratoire, notamment en cas de travail sous efforts. Les demi-masques et masques passifs ne doivent pas être portés plus d'une heure en continu en raison des contraintes physiologiques qu'ils imposent à l'opérateur. Nota 2 : En cas de température ambiante élevée, les durées de port des protections respiratoires et les durées de pauses sont à adapter : réduites pour les premières, allongées pour les secondes – Voir ED 6262 <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206262>. Nota 3 : Le port des demi-masques FFP3 à usage unique est interdit pour les interventions de durée supérieure à 15 minutes).

L'opérateur intervient en tenue complète (à savoir équipé de surbottes, combinaison thermocollée avec capuche de type 5, gants étanches, protection respiratoire adaptée, lunettes de protection)

- **Moyens de décontamination des personnes** : expliquer/décrire la procédure (*a minima* local sanitaire équipé d'une douche d'hygiène.)

2) Intervention :

a. Nettoyage à sec des compartiments

L'opérateur aspire l'ensemble des parois (sols, murs, plafonds) avec l'aspirateur dédié au nettoyage fin ainsi que tous les aménagements intérieurs à l'aide d'un aspirateur THE. De préférence le corps de l'aspirateur dédié au nettoyage fin est laissé à l'extérieur. Le sens de nettoyage à privilégier est de la zone propre vers la zone sale.

b. « Nettoyage fin » des compartiments à l'éponge avec humidification (eau + savon)

- Pulvériser de l'eau additionnée d'un agent mouillant sur le sol et les parois/bacs de douche/lavabos.
- Nettoyer les parois à l'éponge + chiffon. Rincer à l'eau claire. Une attention particulière doit être portée sur le maintien en bon état et le nettoyage des grilles d'aération installées sur chaque porte des compartiments, ainsi que sur les trappes à déchets et leur goulotte intérieures éventuelles.
- Vérifier les joints en silicone dans les sas (risque de moisissures) et contrôler les fuites éventuelles.
- Nettoyer les bondes et les siphons.
- Faire fonctionner la pompe d'évacuation/robinetterie pour nettoyer les canalisations des eaux usées.
- Vidanger le circuit d'eau.
- Vérifier l'état d'entartrage des réservoirs d'eau, procéder éventuellement au détartrage et désinfecter au moyen d'un produit biocide (chloré par exemple) *a minima* une fois par an.
- Désinfecter *a minima* une fois par an le circuit de distribution d'eau (procédure à définir selon le type de biocide utilisé : prendre en compte la température, la concentration et le temps de contact) puis rincer le circuit à l'eau potable.
- En fin d'opération, laisser les portes ouvertes pour faciliter le séchage.
- Une attention particulière doit être portée sur le maintien en bon état des grilles d'aération installées sur chaque porte des compartiments.

c. Vérifications dans le local technique ou autres aménagements:

- Vérifier la date du dernier contrôle de l'extracteur THE (< 1 an).
 - o Si la date du dernier contrôle est inférieure à un an, effectuer une simple vérification du manomètre de l'extracteur, l'aiguille doit se situer dans sa plage de fonctionnement tel que décrit dans les conditions de l'ED 6244 avec les valeurs de perte de charges indiquées dans la notice du fabricant : <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206244>.
 - o Si la date est dépassée, effectuer les opérations de maintenance annuelle de l'extracteur avant la remise en location de l'UMD, ou le remplacer temporairement par un extracteur dont le contrôle est à jour. Attention, un nouveau bilan aéraulique de l'UMD est à réaliser dans ce cas selon les conditions préconisées dans l'ED 6244.
- Nettoyer les bouches contenant les filtres à eau, remettre des filtres neufs et les remonter.
- Vérifier les bons fonctionnements et l'étanchéité des trappes de fermetures ou des obturateurs.

3) Décontamination du matériel

- Nettoyer à la lingette l'extérieur de l'aspirateur THE, bouchonner l'aération et l'extrémité du tuyau, aspirateur en marche.
- Disposer les accessoires de l'aspirateur (brosse/tuyau) dans un sac avec marquage réglementaire et le fermer à l'aide d'adhésif.

- Filtrer l'eau de lavage contenue dans le seau.
- Nettoyer le seau au chiffon humide (intérieur et extérieur).
- Vidanger le circuit d'eau.

4) Conditionnement et évacuation des déchets

- Procéder au double ensachage des chiffons et de l'éponge dans un sac étiqueté « amiante », le fermer par col de cygne et le disposer dans une zone déchets réglementée.
- Renseigner le registre des déchets : ISDD – Code 150202* - Déchets d'EPI (filtres et cartouches TM3P – combinaisons – gants – surbottes), lingettes et éponges contaminées etc...

5) Décontamination de l'opérateur

- Dédier une zone située en dehors de l'UMD (protégée à l'aide d'un polyane au sol par exemple, et placée ou conçue de manière à respecter l'intimité de l'opérateur), pour procéder à la décontamination et au déshabillage du personnel.
- Mettre en déchet le filtre ou la cartouche de la protection respiratoire.
- Humidifier la combinaison en pulvérisant de l'eau additionnée d'un agent mouillant.
- Oter la combinaison, les gants et les surbottes en les roulant de l'intérieur vers l'extérieur et les jeter dans les sacs déchets étiquetés « amiante ».
- Prendre une douche d'hygiène dans les installations sanitaires dédiées.
- Nettoyer, sécher et ranger la protection respiratoire dans son emballage ou son contenant dédié. Si concerné, mettre les batteries en charge en prévision de la prochaine intervention.

Le technicien remplit la fiche individuelle d'exposition à l'amiante.

Durée de l'intervention :

Variable suivant la taille de l'UMD ; prévoir 15 minutes de repos par vacation de 1h30 sinon se référer à l'échelle de Meyer selon la température, les efforts physiques et le type des EPI portés – DLE (durée limite d'exposition) - Voir sur le site de l'INRS TL21 réf : <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TL%2021>. Ne pas dépasser 2h30 maximum par vacation et 6 heures au total par jour avec le port des appareils de protection respiratoire.

Mise à jour des documents :

- Editer l'attestation de « nettoyage fin », qui est le seul document garantissant au prochain utilisateur la décontamination de l'UMD.

6) Notice de poste

A rédiger par le loueur ou le sous-traitant en s'inspirant du modèle de l'ED 6027 :

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206027>

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
DE « NETTOYAGE FIN »
DE L'UNITE MOBILE DE DECONTAMINATION

Je, soussigné :

Entreprise :

Certifie sur l'honneur que l'UMD N°

Du contrat de location N°

a fait l'objet d'un « nettoyage fin » en fin de location,
selon le modèle de mode opératoire établi en partenariat
avec l'INRS et la branche AT-MP de la sécurité sociale

_____||_____||_____

Fait à :

Le :

Nom et signature du loueur, précédée de la mention « lu et approuvé »